



GAY-LUSSAC
GESTION

POLITIQUE ESG

Janvier 2021



Table des matières

1.	Implication de notre société de gestion dans l'ISR et le développement durable	3
1.1.	Les initiatives liées à l'Investissement Socialement Responsable (ISR).....	3
1.2.	Notre politique de développement durable ou de responsabilité sociale de l'entreprise (RSE)	3
2.	Les démarches ISR et ESG de Gay-Lussac Gestion et les moyens mobilisés.....	4
2.1.	La philosophie ISR de Gay-Lussac Gestion.....	4
2.2.	Notre engagement de conformité PRI.....	4
2.3.	Les obligations règlementaires de l'article 173 de la Loi de Transition Energétique.....	4
3.	Nos projets dans le domaine de l'investissement socialement responsable	4
3.1.	L'entreprise Gay-Lussac Gestion.....	4
3.2.	Notre démarche de labélisation	5
4.	Les engagement ESG de Gay-Lussac Gestion.....	5
4.1.	L'approche d'Investissement Responsable	5
4.2.	Une équipe dédiée à la politique ESG	5
	Comité de notation ESG	5
	Comité de vote ESG	5
	Comité d'impact social	5
5.	Notre processus d'investissement	6
5.1.	Les 4 étapes de notre processus d'investissement	6
6.	Les spécificités pour chaque fond	8
6.1.	Le fond GLG Green Impact.....	8
6.1.1.	Les thèmes d'investissement.....	8
	Efficienc e énergétique	8
	Economie circulaire.....	8
	Transition énergétique	8
	Innovation durable.....	8
6.1.2.	Notre politique d'exclusion	9
6.1.3.	Notre objectif de labélisation ISR	9
6.2.	Les fond GLG Smallcaps et Microcaps	9
6.2.1.	Les spécificités de chaque fond	9
6.2.2.	Les exclusions :.....	9
6.3.	Le label « Relance ».....	10
7.	Nos contributions.....	11

Préambule - Notre analyse ESG

« En appliquant des critères ESG à ses processus d'investissements et en adoptant des principes de développement durable, Gay-Lussac Gestion s'est dotée d'une démarche globale et participative de responsabilité. Chaque client, chaque collaborateur contribue chaque jour à pérenniser et à transmettre ces pratiques responsables qui font la fierté de Gay-Lussac Gestion ».

Edwin Faure,

Responsable du comité ESG Gay-Lussac

Gay-Lussac Gestion considère l'investissement durable comme un ensemble de progrès à faire, de résolution à prendre et de défis à relever pour répondre aux enjeux actuels et à venir.

Gay-Lussac Gestion s'engage à mettre en place une politique ayant pour objectif de limiter les effets du changement climatique, les inégalités sociales et les pratiques commerciales déloyales.

Trois dimensions pour l'analyse ESG

- **Le facteur Environnemental**

Pour Gay-Lussac Gestion, le critère environnemental est indispensable à la prise de décision. Il oriente les décisions prises aussi bien dans le domaine de la gestion de fonds que dans le choix de nos partenaires et prestataires.

En effet, l'idée est d'analyser l'impact positif comme négatif des valeurs que nous définissons comme « investissables ».

Nous prenons en compte leurs impacts directs mais aussi indirects sur l'environnement, en termes de consommation d'énergie, d'émissions de gaz à effet de serre, d'épuisement des ressources et de protection de la biodiversité.

- **Le facteur Social**

Nous entendons par critère social le bien-être des employés au sein de leur société. Nous avons mis l'accent sur certains facteurs : le droit à la formation, l'équité ainsi que le taux d'incidence (accident au travail ...).

- **Le facteur Gouvernemental**

Ce facteur met en avant le management des sociétés avec lesquelles nous travaillons ou dans lesquelles nous investissons. A travers ce critère, nous agissons contre les conflits d'intérêts, la corruption... Nous rencontrons la gouvernance de ces entreprises. Nous souhaitons nous assurer de la stabilité et des valeurs de celle-ci sur le court, le moyen et le long terme.

1. Implication de notre société de gestion dans l'ISR et le développement durable

1.1. Les initiatives liées à l'Investissement Socialement Responsable (ISR)

Gay-Lussac Gestion participe à plusieurs initiatives liées à l'Investissement Socialement Responsable (Principles for Responsible Investment, Forum pour l'Investissement Responsable etc.)

Gay-Lussac Gestion participe aux objectifs de réduction des gaz à effet de serre de l'accord de Paris des manières suivantes :

- Réduire ses émissions par la promotion d'une réduction de l'utilisation du papier et du plastique.

Gay-Lussac Gestion a en outre lancé les actions suivantes :

- Offrir à ses collaborateurs (dont l'organisation personnelle le nécessite) de la flexibilité dans l'organisation de leur travail via divers moyens : télétravail, aménagement d'horaires ou temps partiel, sans que cela n'ait d'impact dans leur carrière ;
- Choisir des prestataires favorisant l'insertion sociale ;
- Soutenir l'économie sociale française à travers le choix de nos fournisseurs.

Gay-Lussac Gestion est signataire des accords PRI (Principes pour l'Investissement Responsables) dont l'objectif est de veiller à l'application de ces principes pour construire un écosystème financier durable et résilient.

1.2. Notre politique de développement durable ou de responsabilité sociale de l'entreprise (RSE)

Les valeurs de responsabilité animent depuis longtemps les décisions prises par nos équipes. En structurant sa démarche ESG par l'adoption formelle d'une politique ESG et la nomination d'un comité ESG à cet effet, Gay-Lussac Gestion est fière de poursuivre ses engagements responsables.

Cet effort de rédaction aura simplement permis de mettre des mots sur ce que nous appliquons au quotidien, dans nos processus d'investissement, et structurer l'approche de la société en matière de finance durable afin de s'assurer que l'ensemble des collaborateurs soit inclus dans cette démarche.

Gay-Lussac Gestion dispose d'un comité ESG présidé par Edwin Faure. Ce comité est en charge de donner les orientations et de recevoir les Reportings ESG. Il compte parmi ses membres le responsable de chaque ligne métier ainsi que le Président et la Direction Générale. Il se réunit 2 fois par an et de manière ad hoc en cas de besoin.

Le responsable ESG de Gay-Lussac Gestion est désigné par le comité ESG sur base de ses compétences et de ses aptitudes à incarner les valeurs promues par Gay-Lussac Gestion.

2. Les démarches ISR et ESG de Gay-Lussac Gestion et les moyens mobilisés

2.1. La philosophie ISR de Gay-Lussac Gestion

Tant au niveau de l'organisation au sein de la société que dans notre relation avec nos clients, nos prestataires ou dans le choix de nos investissements, nous promovons notre méthodologie ESG autour des axes suivants :

- Mise en valeur de l'expertise et des compétences de chaque collaborateur, quelle que soit la fonction occupée : gestion, support, contrôle, management,
- Préservation de notre environnement pour les générations futures,
- Innovation technologique,
- Préservation de notre héritage culturel.

2.2. Notre engagement de conformité PRI



Gay-Lussac Gestion est signataire des Principes des Nations Unies pour l'Investissement Responsable (UN-PRI) depuis 2010 et s'engage dans une démarche de progrès pour :

- La prise en compte des questions ESG dans ses politiques et pratiques d'actionnaires,
- La demande aux entités dans lesquelles elle investit de publier des informations appropriées sur les questions ESG,
- La promotion et l'application des Principes auprès des acteurs du secteur d'investissement,
- L'échange avec les autres signataires dans l'application des Principes,
- L'évaluation de l'efficacité de ses progrès dans l'application des Principes.

2.3. Les obligations réglementaires de l'article 173 de la Loi de Transition Énergétique

Gay-Lussac Gestion a publié son rapport en lien avec l'article 173 courant 2018. Le dernier rapport en date est disponible [ici](#).

3. Nos projets dans le domaine de l'investissement socialement responsable

3.1. L'entreprise Gay-Lussac Gestion

Au sein de notre société de gestion, nos équipes travaillent dès à présent sur des initiatives en lien avec un ou plusieurs des critères E, S et G. Ces initiatives relèvent, par exemple, de l'engagement auprès d'associations / fondations qui viennent en aide à une tranche de la population défavorisée ou fragilisée (soit à cause d'une maladie ou d'une difficulté économique ou familiale).

Gay-Lussac Gestion s'est engagée dans une démarche de réduction de sa consommation d'énergie et de limitation au maximum du support papier. Pour se faire, nous encourageons la

dématérialisation de documents, les conférences téléphoniques ainsi toute utilisation de plastique à usage unique dans la mesure du possible.

La mise à disposition d'une fontaine à eau ainsi que d'une gourde réutilisable auprès de nos collaborateurs a considérablement réduit notre consommation de bouteilles d'eau à usage unique. Gay-Lussac Gestion recycle bien entendu ses déchets et lutte contre le gaspillage alimentaire.

3.2. Notre démarche de labélisation

Gay-Lussac Gestion a pour objectif, à court terme, de labéliser et certifier ISR et Greenfin le fonds GLG Green Impact. Afin de satisfaire aux exigences de ces labels, nous avons d'ores et déjà entamé une refonte de notre politique d'investissement en renforçant notre matrice intégrant les critères E, S et G. Nous souhaitons également renforcer l'application des critères ESG à l'ensemble des fonds de notre gamme.

4. Les engagement ESG de Gay-Lussac Gestion

4.1. L'approche d'Investissement Responsable

Gay-Lussac Gestion a mis en place ses propres critères de notation ESG concernant toutes les classes d'actifs dans lesquels nous sommes investis. Ces outils nous permettent de quantifier l'impact ESG des valeurs dans lesquelles nous avons déjà investi et/ou que nous souhaiterions intégrer dans nos portefeuilles.

4.2. Une équipe dédiée à la politique ESG

Comité de notation ESG

Le Comité de notation ESG se réunit tous les mois et est présidé par le responsable ESG. Il vérifie que la politique ESG est bien respectée et confirme également la politique de vote.

Comité de vote ESG

Le Comité de vote ESG est présidé par le responsable ESG. Son rôle est d'examiner et de valider les engagements et l'exercice des droits de vote de Gay-Lussac Gestion, et d'assurer leur cohérence avec les thématiques d'engagement clés ESG.

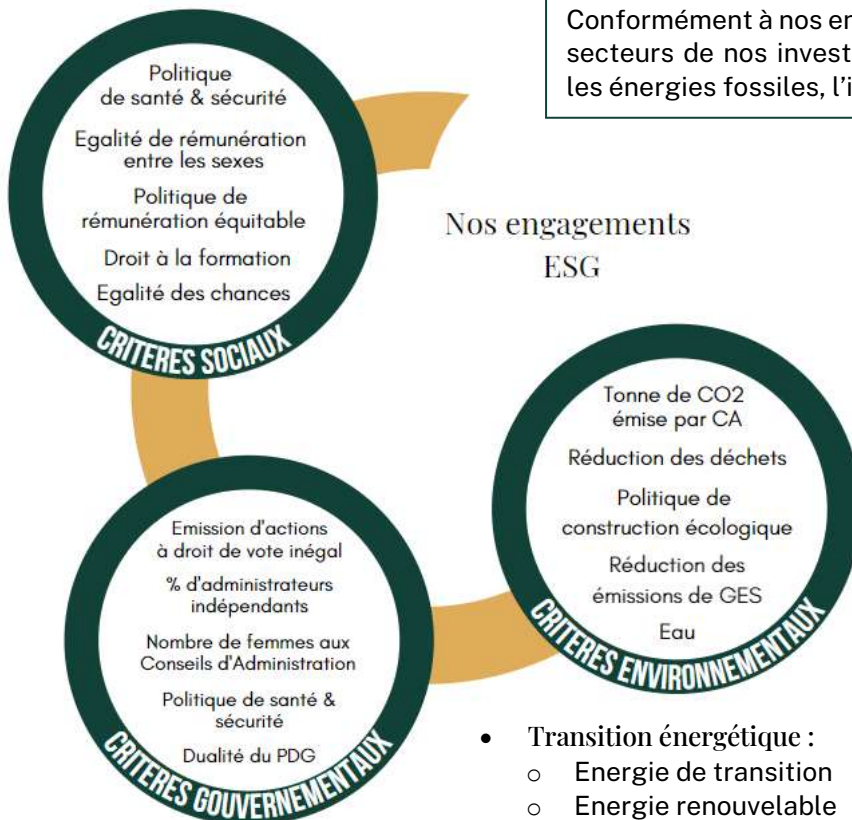
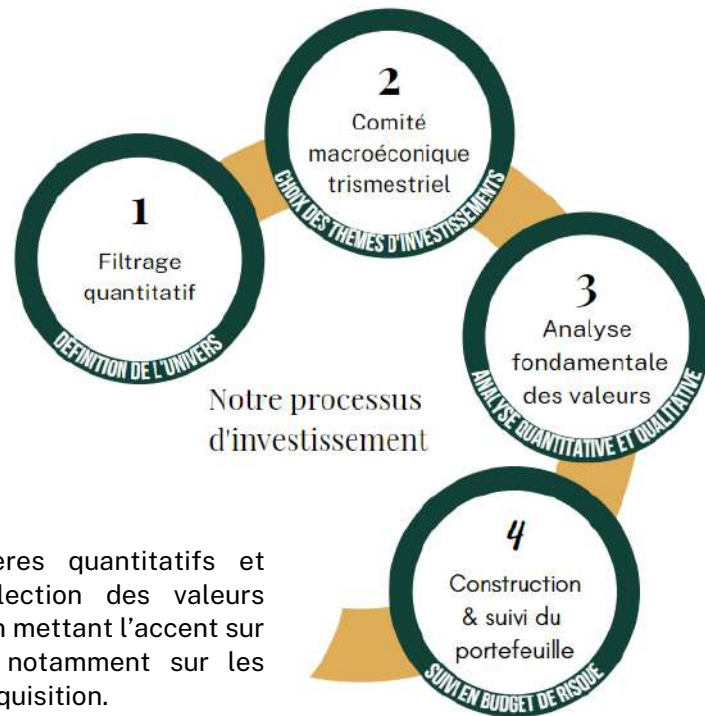
Comité d'impact social

Le Comité d'impact social se réunit tous les deux mois et est présidé par le responsable ESG. Il couvre les stratégies d'investissements sur des thématiques ESG.

5. Notre processus d'investissement

5.1. Les 4 étapes de notre processus d'investissement

1. Nous définissons un univers d'investissement à travers des filtres quantitatifs, en utilisant trois facteurs de risque : **Low Volatility, Low Beta** et **High Momentum**.
2. Un comité trimestriel constitué de nos experts et d'un économiste reconnu, Jean-Pierre Petit, détermine 3 à 4 grands thèmes structurels et/ou conjoncturels venant cibler notre stratégie d'investissement.
3. Nous sélectionnons des valeurs qui reflètent ces thèmes sélectionnés à l'issue d'une analyse à la fois financière et extra financière :
 - **L'analyse financière**, fondée sur des critères quantitatifs et qualitatifs, permet ensuite d'affiner la sélection des valeurs susceptibles d'être conservées dans la durée, en mettant l'accent sur la qualité de l'investissement (se reposant notamment sur les fondamentaux de la société cible) et le prix d'acquisition.
 - **L'analyse extra-financière** est réalisée en interne et portée sur notre approche des critères ESG. Les limites de cette analyse extra financière sont les informations communiquées parfois manquantes ou partielles fournies par les sociétés.
4. Le poids de chaque valeur en portefeuille est déterminé en budget de risque afin de réduire la volatilité et le risque du portefeuille.



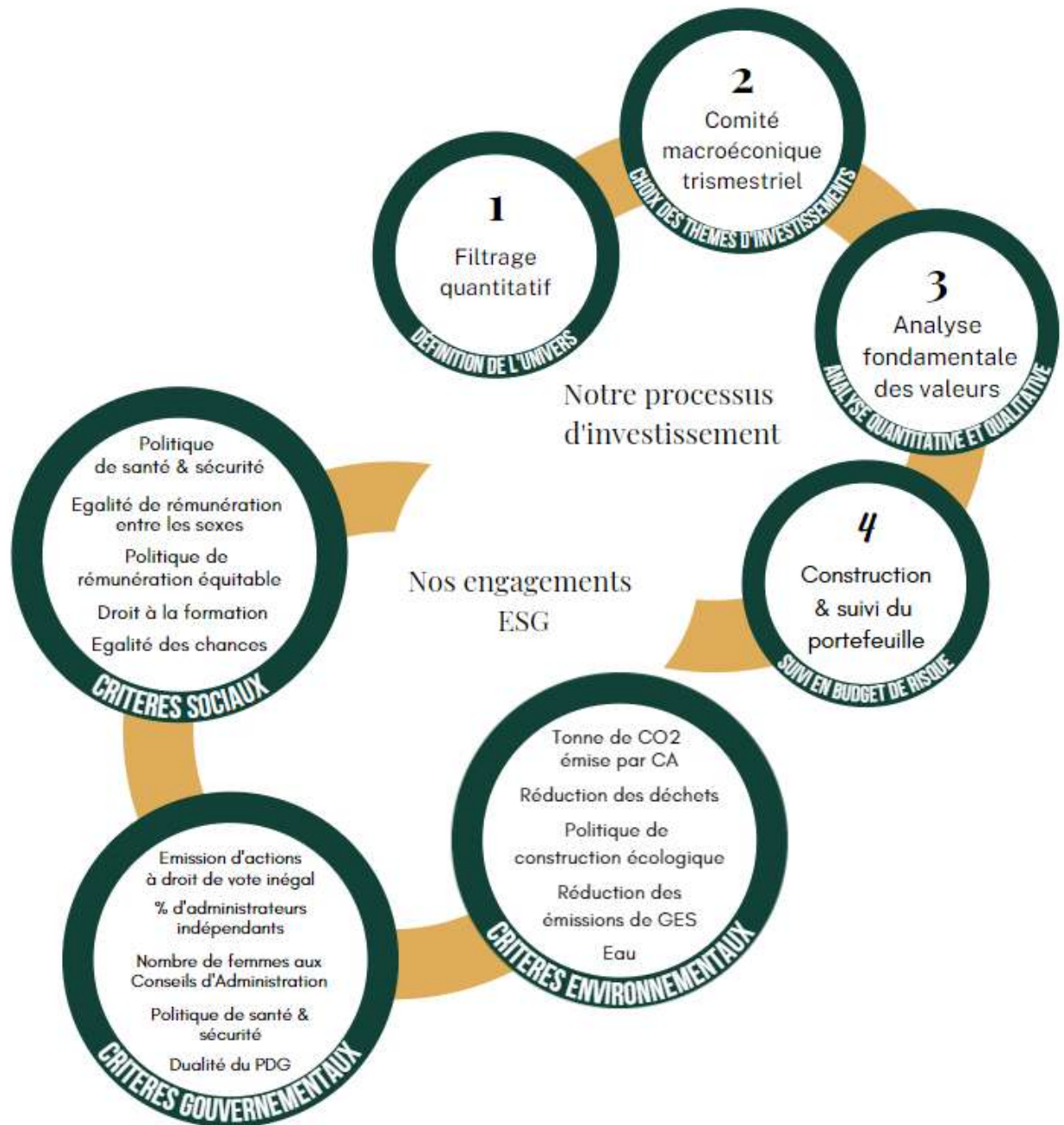
Conformément à nos engagements responsables, nous excluons sept secteurs de nos investissements, au premiers desquels se trouvent les énergies fossiles, l'industrie du charbon ou encore l'armement.

Exemple de critères pris en compte en fonction des thèmes d'investissement :

- **Efficience énergétique :**
 - Capture, stockage et réutilisation du CO₂
 - Distribution électrique et éclairage
 - Transports (transport public, batteries...)
- **Economie circulaire :**
 - Approvisionnement durable
 - Préservation des ressources naturelles
 - Recyclage
- **Innovation durable :**
 - Développement durable
 - Systèmes de modélisation
- **Transition énergétique :**
 - Energie de transition
 - Energie renouvelable

Le Procédé Gay-Lussac Gestion :

Conjurer performance et responsabilité



6. Les spécificités pour chaque fond

6.1. Le fond GLG Green Impact

Gay-Lussac Gestion propose à ses investisseurs un fonds s'appuyant sur la thématique ESG depuis décembre 2019.

GLG Green impact est un fonds multi caps / actions européennes.

Fonds	Catégorie	Zone géographique	Encours (en M€)
GLG Green Impact	Actions	Europe	31,9 (au 20/01/2021)

Par ce fonds, nous souhaitons offrir à nos investisseurs la possibilité d'aligner leurs objectifs d'investissement avec leurs valeurs et convictions personnelles.

L'objectif de gestion du FCP est de surperformer l'indicateur de référence, le Stoxx Europe 600 Total Return, dividendes net réinvestis, sur une période supérieure à 5 ans après prise en compte des frais courants, au travers d'entreprises qui se distinguent par leur bonne gouvernance, la qualité de leur politique sociale et environnementale et dont l'activité apporte des solutions aux enjeux du développement durable.

L'analyse des critères ESG est réalisée préalablement à l'investissement pour 100% des entreprises en portefeuille. Cette analyse est réalisée en interne grâce à notre méthodologie d'analyse et à l'application de nos filtres.

6.1.1. Les thèmes d'investissement

Efficiences énergétique

Nous sélectionnons des sociétés développant des systèmes minimisant la consommation d'énergie pour un service rendu identique. Des entreprises capables de révolutionner les secteurs de l'industrie, du bâtiment et de la mobilité.

Economie circulaire

Nous sélectionnons des sociétés qui ont décidé de contribuer à préserver les ressources naturelles dans leur cycle de production. Ce sont des entreprises capables d'optimiser la gestion des ressources, de promouvoir l'agriculture biologique, ou d'éviter la déforestation (huile de palme) et d'apporter des réponses innovantes aux questions de qualité de l'eau ou à celles de la gestion des déchets.

Transition énergétique

Nous sélectionnons des sociétés prenant en compte dans leur stratégie les grands enjeux de la transition énergétique. Des entreprises capables de révolutionner les modèles de productions traditionnels de l'énergie.

Innovation durable

Nous sélectionnons des sociétés qui, grâce à leur savoir-faire, tendent à modifier le business model de leurs clients pour répondre à des enjeux tant économiques qu'écologiques. Cela peut être le cas en matière digitale ou dans la logistique par exemple. Ce sont aussi des entreprises cumulant innovation et respect de l'écologie humaine.

Les analystes étudient en profondeur les thématiques liées au développement durable telles que l'hydrocarbure et la consommation de CO2. Ils prennent également en compte le pourcentage d'énergie renouvelable utilisé.

6.1.2. Notre politique d'exclusion

Gay-Lussac Gestion a mis en place une stricte politique d'exclusion des secteurs suivants :

- Les entreprises produisant ou commercialisant des armes chimiques, des armes biologiques et des armes à l'uranium appauvri.
- Les entreprises impliquées dans la fabrication, le stockage ou les services pour les mines antipersonnel et des bombes à sous-munitions, en conformité avec les conventions d'Ottawa et d'Oslo.
- Les entreprises dans la production de tabac : Gay-Lussac Gestion s'engage à ne pas investir dans les sociétés réalisant un pourcentage de revenu égal ou supérieur à 10% de leur chiffre d'affaire dans la production de tabac.
- Les entreprises dans la production de cannabis récréatif
- Les entreprises exerçant des activités liées au charbon ;
- Les activités liées à la pornographie.

6.1.3. Notre objectif de labélisation ISR

Nous avons pour projet à court terme de faire labelliser ISR notre fonds **GLG Green Impact** et à moyen terme notre fonds **GLG Smallcaps**.

6.2. Les fond GLG Smallcaps et Microcaps

6.2.1. Les spécificités de chaque fond

GLG Microcaps est un fonds action investi dans des sociétés européennes ayant une capitalisation boursière inférieure à 300 ME lors de l'initiation. L'objectif de gestion est d'obtenir, sur un horizon d'investissement de 5 ans minimum, une performance annualisée supérieure à 7% tout en limitant la volatilité.

•**GLG Smallcaps** est un fonds action investi dans des sociétés de la Zone Euro ayant une capitalisation boursière comprise entre 300 ME et 2 MsdE lors de l'initiation. L'objectif de gestion est d'obtenir, sur un horizon d'investissement de 5 ans minimum, une récurrence de la performance tout en limitant les baisses de marché (drawdowns).

6.2.2. Les exclusions :

Concernant la politique d'exclusion des fonds GLG Smallcaps et Microcaps, GLG. a mis en place une stricte politique d'exclusion des secteurs suivants :

- Les entreprises produisant ou commercialisant des armes chimiques, des armes biologiques et des armes à l'uranium appauvri ;
- Les entreprises impliquées dans la fabrication, le stockage ou les services pour les mines antipersonnel et des bombes à sous-munitions, en conformité avec les conventions d'Ottawa et d'Oslo ;
- Les entreprises dans la production de tabac : Gay-Lussac Gestion s'engage à ne pas investir dans les sociétés réalisant un pourcentage de revenu égal ou supérieur à 10% de leur chiffre d'affaire dans la production de tabac.
- Les entreprises dans la production de cannabis récréatif ;

- Les entreprises exerçant des activités liées au charbon ;
- Les activités liées à la pornographie.

L'application de ces critères stricts d'exclusions nous a permis de candidater à l'obtention de labels de certifications, venant souligner le caractère responsable de nos processus d'investissement.

6.3. Le label « Relance »

Nos fonds ayant obtenu le Label « Relance » sont :

- **GLG Microcaps** (le 02/11/2020)
- **GLG Smallcaps** (le 17/11/2020)

Ce label vient reconnaître les fonds s'engageant à mobiliser des ressources nouvelles pour soutenir les fonds propres et quasi-fonds propres des entreprises françaises (PME & ETI) cotés ou non.

Les fonds labellisés doivent en outre respecter un ensemble de critères ESG incluant notamment l'interdiction du financement d'activités charbonnées et le suivi d'une note ou d'un indicateur ESG.



7. Nos contributions



Gay-Lussac Gestion est fière de participer à la démarche des Joyeux Recycleurs qui offre une seconde vie aux déchets collectés dans nos bureaux.

Depuis l'installation des box de collecte en septembre 2018, c'est 1975 kg de déchets qui ont été collectés, recyclés et transformés grâce à ce dispositif.

En résumé :



Annexe 1 : Certificat de recyclage Les Joyeux Recycleurs

Certificat de recyclage



Je soussigné, Gilles Rouverand, Président de la société **Les joyeux recycleurs**, SAS, ayant son siège social 23 rue Condorcet, 75009 Paris, immatriculée au RCS de Paris avec le numéro de Siret 795 087 261 00017, certifie que la société **Raymond James Euro Equities** a bien recyclé les déchets suivants du **19/09/2018** au **12/01/2021** :

Ce bilan satisfait à vos obligations d'attestation précisées dans la loi sur la transition énergétique (n°2016-288 du 10 mars 2016)

Déchets	Poids
Papiers	1754
Gobelets	1
Bouteilles plastique	0
Canettes	0
Capsules de café	35
Marc de café	0
Verre	0
Cartouches	0
Piles	1
Lampes	0
Stylos	0
Bouchons	0
Petits appareils électroniques et électriques	184
Mégots	0
Total	1975

Fait à Paris, le 12/01/2021,
Gilles Rouverand
Président

